L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 MAI 1881. 54me Année.

Bufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 4 MAI 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN

Par Spear & Escoffier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—actions de la banque Nationale Germania.

L'ordonnance sur la ferme du port.

Cette ordonnance, est conforme au projet qui avait été élaboré par le comité de conférence. Le Conseil de ville n'y a rien changé ou n'y a fait que des changements sans importance. Sa responsabilité, par conséquent, est entièrement mise à couvert, car on ne saurait raisonnablement accuser le Conseil de n'avoir pas plus d'esprit ni de prudence que tout le monde. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la description des diverses parties du port qui sont assez connues et qui comprennent le cinquième district avec les quatre anciens districts de la ville. Ce sont ces districts qui seront l'objet d'une ferme, sans libérer les fermiers de l'obligation de construire à leurs frais des quais et des débarcadères dans le sixième et le septième district si cela est nécessaire, c'est-à-dire si le Conseil de ville l'ordonne, à la condition, bien entendu, d'abandonner aux fermiers le droit de jour du tarif de wharfage sur les navires, steamers ou embarcations qui viendraient s'amarrer à ces nouveaux quais.

Il nous semble qu'il y a dans l'ordonnance une lacune à laquelle il serait essentiel de pourvoir. Les quais sont décrits mais ne sont pas divisés. On ignore s'ils seront mis à l'encan en totalité ou en parties brisées. Une division nous semble nécessaire dans l'intérêt de la ville et du port, car en appelant plus de monde au concours, il y aura plus de chances pour l'abaissement des droits dans l'intérêt du commerce maritime et fluvial.

Une ordonnance supplémentaire pourrait combler la lacune. Cependant cela nous paraît difficile, car nous voyons par la section 26 que les fermiers seront obligés *in solido* de payer annuellement à la ville de la Nouvelle-Orléans, par versements mensuels, la somme de $550,000, dont $40,000 seront affectés au maintien d'une police pour la protection du commerce dans toute l'étendue du port sur laquelle la ville fait face, les autres $10,000 devant être mis à part et réservés exclusivement pour le payement des salaires des wharfingers, des commis de contravention, des officiers de signaux et des autres employés de levée en rapport avec le département du commerce de la ville, et aussi pour faire face aux frais de l'éclairage du port au moyen de la lumière électrique.

Comment divisera-t-on le service de ces versements mensuels, si la ferme est divisée en diverses compagnies de fermiers. Cela doit nous faire supposer que si l'ordonnance ne contient aucune clause à ce sujet, c'est parce qu'on a compté qu'une seule compagnie prendrait à sa charge la ferme des quais dans toute l'étendue des districts sur le fleuve. Cette condition d'éclairer les quais avec la lumière électrique n'est pas peu de chose. L'obligation s'étendra de la rue Toledano, limite supérieure du quatrième district, jusqu'à la rue Congress dans le troisième district, les lampes ne devant pas être placées à plus de 250 pieds de distance de l'une à l'autre, et la hauteur occupée par ces lampes devant être déterminée par l'administrateur du commerce.

Cette clause était essentielle, car si les fils qui transmettront la lumière aux lampes et qui leur donneront le moyen de la refléter où besoin est, étaient placés trop bas, il arriverait que les malfaiteurs pourraient les couper et plonger subitement la levée dans une obscurité profonde. C'est ce qui est arrivé à Londres et ce qui a nécessité l'entretien simultané des tuyaux du gaz pour éclairer les rues en cas d'accident de ce genre. Nous sommes étonné qu'on n'ait pas prévu à Londres l'inconvénient des malfaiteurs et qu'on n'ait pas mis les fils à l'abri de leurs atteintes, quand cela est si facile. On en a fait autant, dans le principe, aux fils télégraphiques, et on n'y a pas même remédié généralement, car, en France, particulièrement, on voit les fils télégraphiques s'étendre le long des voies ferrées au-dessous du niveau des chars dont ils ne sont séparés que par de très faibles barrières. Tout habitant des campagnes, où il n'y a pas de police, peut les abattre sans difficulté.

L'éclairage électrique et l'entretien des levées sont deux obligations onéreuses. Les entrepreneurs industriels devront accepter ces levées dans l'état où elles se trouveront le 29 du courant et les mettre dans un bon état de roulage dans tout l'espace compris entre le fleuve et la première rue pavée qui y fait face. Mais l'ordonnance préparée par le comité les exonère de l'obligation de paver en blocs carrés de pierre les aboutissants des rues au fleuve et de l'obligation de paver en mêmes matériaux une voie longitudinale au pied des débarcadères. Cette amélioration eut été fort utile pour le mouvement du fret dans les temps de pluie et de boue. La condition en était faite dans le projet d'ordonnance du Conseil de Ville et nous ignorons pourquoi le comité de consultation l'a supprimée. Mais arrivons au point capital, le tarif des droits de wharfage.

Ce tarif est fortement abaissé. Les navires paieront au maximum 10 cents par tonne pour une période de 30 jours ou moins. Les navires sur lest, et prenant exclusivement des grains, ne paieront que 3 cents par tonne pour 15 jours au moins. Les navires, venus en détresse, et s'amarrant aux quais, ne seront soumis qu'à un demi-tarif.

Les steamers du fleuve paieront 6 cents par tonne pour 5 jours et $5 par jour s'ils restent amarrés aux quais plus longtemps. Mais les bateaux ayant plus d'un départ par semaine ne paieront que la moitié à chaque arrivage. Les bateaux en réparation et occupant pendant l'été des débarcadères non indispensables au besoin du commerce ne paieront que $2 par jour pendant trente jours et que $1 par jour à l'expiration du terme.

Les barges, les chalans et autres embarcations, soumis à licence et employés régulièrement au transport des produits et marchandises sur le Mississippi subiront à peu de chose près le même tarif que les bateaux à vapeur: 6 cents par tonne pour 5 jours et $5 par jour ensuite. Mais les barges arrivant plus d'une fois par semaine paieront seulement 2 cents par tonne à chaque arrivage. Ce tarif ne s'appliquera pas aux barges ou chalans, venant ici une seule fois et qui sont destinés à être vendus et dépécés pour matériaux après leur déchargement.

Quand les navires, bateaux, chalans ou barges, s'arrêteront dans une partie du port où il n'y aura pas de débarcadères, le droit sera d'une piastre par jour pour les bateaux à vapeur, de 5 cents par tonne pour navires à vapeur pour 60 jours, 2 cents par pied pour les bateaux plats, 3 cents par log pour les radeaux, et $3 pour chaque bateau plat démoli pour faire des planches ou du bois de corde, etc, dans les limites incorporées de la Nile-Orléans.

Les pirogues et autres embarcations de 5 à 15 tonnes devront prendre une licence de $20 ou payer deux piastres par jour, et si le maître ou le patron refuse de prendre cette licence il payera une amende de $25, et ne pourra user de son embarcation avant qu'il ait obtenu sa licence.

Tout chaland, barge ou autre embarcation, employé pour le transport des briques, du bois ou matériaux de construction, ou produits des paroisses voisines, et ne mesurant pas plus de 25 tonnes, payera une licence de $30 par an; de 25 à 30 tonnes $60 par an; de 50 à 75 tonnes $80 par an; de 75 à 100 tonnes $100 par an; au-dessus de 100 tonnes, $200 par an. Toute pirogue ou embarcation, ne mesurant pas plus de 25 tonnes, et ne faisant pas directement le commerce avec la ville, payera $2 par voyage.

Mais ce tarif que nous venons de passer en revue n'est pas de règle. C'est un maximum seulement pour toutes les classes de navires, steamers, embarcations et barges venant s'amarrer aux quais de la Nile-Orléans. L'adjudication sera faite en faveur des personnes ou des entrepreneurs offrant de lever les droits les plus réduits sans se prévaloir du maximum fixé par l'ordonnance. Ils n'auront à payer en argent à la ville que la somme de $550,000 dont nous avons parlé. Ainsi, leurs offres porteront sur la réduction du tarif et non sur le prix de la ferme. Ils ne seront pas enchérisseurs, ils seront soumissionnaires. Ce sera à qui d'entre eux s'engagera à la plus grande libéralité envers la marine et envers les bateaux et les transports du fleuve. Ceux qui offriront le plus d'immunité au commerce auront la ferme. Le Conseil de ville a donc tout fait pour le commerce qui n'aura à payer que le moins possible. Nous croyons que le Conseil ne pouvait aller au-delà, à moins de lever une taxe spéciale pour l'entretien du port, ce qui eut été impraticable dans la condition financière où se trouve la corporation. Mais telle qu'elle est, l'ordonnance fait du port de la Nouvelle-Orléans un port libre, bien qu'elle ne puisse avoir aucun effet sur le tonnage des Etats-Unis qui ne nous concerne pas et sur lequel nous ne pouvons exercer aucun contrôle.

Nous n'examinerons pas l'ordonnance dans les clauses relatives à la construction des quais et débarcadères, au nivellement et à l'entretien des levées, à la nature ou à la qualité des matériaux qui devront être employés, aux garanties qui seront exigées des adjudicataires pour la fidèle et honnête exécution de leur contrat, mais nous dirons en quelques mots que toutes les précautions raisonnables nous paraissent avoir été prises à ce sujet. Dans un bail pareil, qui est excessivement compliqué, il est impossible de tout prévoir, de tout préciser, de tout garantir et de tout assurer. Mais l'ordonnance contient certainement tout ce qui est essentiel, et l'on ne saurait réellement descendre à plus de détails et requérir rien de plus en fait de formalités. Pour en donner une idée, nous ajouterons que l'ordonnance va jusqu'à proscrire la construction de fosses d'aisance, de distance à distance dans toute l'étendue du port. Les marins, qui ont leurs navires, n'ont pas besoin de ces fosses, mais elles serviront aux travailleurs de la Levée qui sont toujours si nombreux. On leur devait cette attention et nous sommes étonné qu'on n'y ait pas songé plus tôt. Nous nous imaginons qu'on n'intentera pas de procès aux fermiers si ces fosses ne peuvent pas être mises en connexion avec le système des égouts souterrains.

---

300 douzaines BOTTES ARGENTÉES pour bébés, à l'Etoile Rouge.

Arrêt confirmatif.

Les bons émis en faveur du chemin de fer de la Nile-Orléans, Mobile et Texas, vers la fin du gouvernement de Warmoth, avaient été déjà déclarés nuls par la commission que Kellogg avait chargée d'examiner la légalité des dettes d'Etat; la Législature les avait frappés de nullité comme la commission, et la cour suprême de l'Etat ne les avait pas moins traités. Du reste, leur émission était inconstitutionnelle, en ce qu'elle avait eu lieu après l'amendement limitant les dettes de l'Etat à 25 millions.

Il eut été difficile à la Cour Suprême des Etats-Unis de rendre à ces bons une valeur à laquelle ils n'avaient jamais eu droit; cette cour ne pouvait réellement les faire revivre quand leur origine était manifestement frauduleuse et leur émission en contradiction flagrante avec l'amendement limitant la dette d'Etat. La Cour Suprême des Etats-Unis n'a donc fait, en confirmant le jugement de la Cour Inférieure, que ce qu'il était impossible qu'elle ne fit pas, et nous ne voyons pas qu'il y ait là un grand sujet de joie ou de félicitation pour le peuple de la Louisiane. Cette décision ne prouve rien contre les autres procès qui ont été intentés en appel contre cet Etat devant la Cour Suprême des Etats-Unis.

Il ne s'agit pas des bons de Mobile, déjà condamnés par toutes les autorités sous le gouvernement de Kellogg, il s'agit des coupons de janvier 1880 et des bons mêmes de Kellogg à 7 o|o. Ces bons ont été émis d'une manière légale; ils sont constitutionnels à la manière de la constitution de 1868; sur quoi s'appuyer pour justifier le traitement que leur a fait subir la constitution de 1879? Si l'on ne peut accuser de la fraude contre ces bons, ou bien si l'on ne peut invoquer la souveraineté de l'Etat représenté par la convention, il faut s'attendre à un arrêt bien différent de celui qui a condamné au néant les bons de Mobile ou les dernières fraudes du gouvernement de Warmoth. Cette perspective est effrayante et les deux victoires judiciaires que le télégraphe nous annonce, victoires qui ne nous font gagner que deux ou trois millions, ne pourraient point être pour nous une compensation à un intérêt de 7 o|o qu'il nous faudrait servir indéfiniment.

ESCARPINS VERNIS POUR COMMUNION à l'Etoile Rouge.

VETO.

Enfin, enfin, en voici un qui est soutenu! La presse toute entière avait réprouvé l'ordonnance accordant à une compagnie non-désignée un privilège de 50 ans pour l'exploitation de l'électricité appliquée à l'éclairage de cette ville, et le maire n'avait pas hésité à frapper l'ordonnance de son veto. Nous avons le plaisir d'annoncer que ce veto a été soutenu, ce qui est pour le maire Shakspeare son premier succès législatif. Nous espérons qu'il rétablira la bonne harmonie entre nos diverses autorités municipales et que notre excellent maire pourra à l'avenir se livrer avec plus d'assurance que par le passé au développement de ses saines idées sur l'économie et l'administration du gouvernement local. Nous félicitons le conseil d'avoir fait bon marché de sa législation électrique.

Voyez le grand assortiment de SOULIERS BAS, pour dames, à l'Etoile Rouge.

Louisiane.

Le *Meschacébé* de Saint-Jean-Baptiste, du 30 avril:

La mort impitoyable frappe rudement notre communauté depuis quelque temps. Nous annoncions dernièrement les décès de deux vieillards estimés, de M. Edouard Monts et de M. Justin Duhé. Aujourd'hui, nous avons trois autres décès à enregistrer.

Dimanche dernier, M. Florian Millet succombait, après de longues souffrances, à une maladie qui avait depuis longtemps inspiré de vives inquiétudes à ses nombreux amis. M. Millet était un citoyen estimé, un ami généreux, au cœur noble et large, et il était chaudement aimé de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître et d'apprécier ses belles qualités. Une foule nombreuse suivait lundi matin son corps au champ de repos. Il était âgé de 59 ans et laisse une veuve et plusieurs enfants pour déplorer sa perte.

Mardi soir avait lieu, à l'Eglise Saint Jean-Baptiste, l'enterrement de M. Valsin Clément, décédé la veille, à 8 heures du soir, près de Donaldsonville. M. Clément était natif de notre paroisse et depuis dix ans il l'avait quittée pour s'établir dans la paroisse Ascension, où il gérait une habitation. Il avait ici de nombreux parents et amis. Il était le père de M. Norbert Clément et de Mme Edmond Léger. Sa vie entière avait été un modèle de vertu et de probité. Il avait eu sa large part des épreuves de la vie, et il avait su les surmonter avec une noble force d'âme. Il lègue à ses enfants un nom pur et qui sera longtemps vénéré; pour exemples la droiture, l'honnêteté et une vie bien remplie. Sa dépouille mortelle, transportée ici pour être déposée dans le cimetière où repose sa famille, est arrivée si tard que les lettres de faire part n'ont pu être adressées à ses amis. Son gendre, notre brave co-paroissien, M. Edmond Léger, nous prie de mentionner ce fait et d'annoncer qu'un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme du défunt et que tous ses amis seront priés d'y assister.

Après les quatre vieillards respectés que la mort vient de frapper, c'est un jeune homme à la fleur de l'âge que la funèbre déesse ravit à sa famille. Amelius Edrington, fils de notre estimable concitoyen, M. Morris Edrington, est mort avant-hier à la Nouvelle-Orléans, âgé d'un peu plus de 18 ans. Depuis l'an dernier, il souffrait d'un polype cancéreux qui lui rongeait le nez. Les secours de la science avaient été requis et le malade avait supporté avec un héroïque courage plusieurs opérations cruelles. C'est à la dernière de ces tristes épreuves qu'il a succombé. Son corps a été transporté hier soir à bord du *Belle of the Coast*, à St-Jean-Baptiste.

Mardi dernier, à l'Eglise St-Jean-Baptiste, a été célébré le mariage de M. P. A. Keller et de Mlle Marie-Elmire Haydel.

Jeudi, à l'Eglise St-Pierre, ont été unis M. George Lassaigne et Mlle Médora Périlloux.

—Depuis mercredi de la semaine dernière, un missionnaire éminent, M. Marchand, a prêché, tous les soirs, aux fidèles et aux incrédules de la paroisse et les a exhortés à l'accomplissement de leur devoir pascal. Une foule nombreuse a envahi, chaque soir, le saint édifice et a écouté dans un recueillement profond et sincère, la belle et éloquente parole du missionnaire. Les cœurs les plus indifférents, les plus endurcis ont vibré sous ces effluves entraînantes; les fidèles et bon nombre d'incrédules se sont prosternés devant le tribunal de la confession et iront demander demain l'absolution entière de leurs péchés.

Le Marksville Review (paroisse Avoyelles) du 30 avril:

Aujourd'hui paraît le premier numéro du second volume du *Review*. Pendant la première année de son existence, il a combattu de toutes ses forces, pour parvenir à se faire une place dans la population des Avoyelles, et ce n'est qu'à force de travail et de privations qu'il a pu surmonter tous les obstacles qui entravaient son chemin. Ces épreuves n'ont fait qu'augmenter notre courage, et nous ont fait ouvrir encore plus grands les yeux sur ce que nous avions à faire. Heureux encore d'avoir vaincu dans cette première lutte. Nous sommes flattés aujourd'hui de dire que le *Review* compte ses amis par centaines, et des amis qui ne reculeront devant aucun sacrifice pour son succès et sa prospérité. Pour cette raison, nous nous proposons de redoubler d'efforts, et de travailler avec plus de courage, afin de donner au public un journal aussi intéressant qu'utile. Dans ce but, nous plaçons en tête de ce premier numéro, comme éditeur associé, le nom de l'ex-juge Wm Hall, que tous nos lecteurs connaissent depuis bien des années.

Nous n'avons pas besoin ici d'en faire des éloges; sa vie passée et la réputation qu'il s'est acquise comme avocat suffisent pour donner à nos lecteurs l'assurance que nous avons fait un excellent choix.

Nous remercions nos amis et souscripteurs de ce qu'ils ont fait pour nous pendant cette première année d'épreuves, et nous comptons en ajouter plusieurs centaines à notre liste qui est déjà très nombreuse, nous tacherons alors d'agrandir notre journal, et de marcher à grands pas parmi ces ennemis qui nous ont tant persécutés.

—Nous avons des temps magnifiques pour la récolte, depuis quelques jours. Nous avons eu, cette semaine, une bonne pluie qui fera sans doute du bien au maïs.

—Mardi soir, vers 8 heures, un étranger portant le nom de J. H. Bell, qui habitait notre village depuis plusieurs mois, échangea avec Emmanuel Blanchard et son cousin Arthur Barbin, plusieurs coups de pistolet et de fusil à deux coups. Bell reçut dans le côté droit plusieurs postes et une balle, et tomba mort sur la banquette. Les deux jeunes gens Blanchard et Barbin se sont livrés à la justice qui en a pris charge en attendant l'arrivée du juge qui est maintenant dans la paroisse Rapides. Comme nous avons entendu plusieurs rapports de l'affaire, nous nous abstenons d'en donner les détails.

—L'examen préliminaire de Emanuel Blanchard et de Arthur Barbin, accusés d'avoir tué J. H. Bell mardi dernier, a eu lieu hier pardevant le juge *ad hoc* H. C. Edwards. Après avoir entendu les témoins, le juge ne les trouvant pas coupables, les a déchargés.

—Nous n'avons pas vu beaucoup de monde dans le village cette semaine.

—La récolte de maïs jusqu'à présent se montre sous d'assez belles apparences, quoiqu'on nous dise, qu'en plusieurs endroits les habitants se plaignent de ce que les petits vers lui font du tort.

—M. L. V. Grémillion, greffier de la cour, a été nommé commissaire pour prendre les témoignages dans l'affaire de plusieurs résidents français contre les Etats-Unis. M. George Williamson, de Shreveport, représente le gouvernement des Etats-Unis, et M. H. C. Edwards, de Marksville, représente les personnes suivantes: Odon Descatte *alias* Auguste Voinché, James Gustave David, Angélique Dauzat Brochard, Florimond Izard, et George Neck. Ces personnes, nous dit-on, ont de fortes réclamations contre le gouvernement, et on nous assure que l'affaire durera plusieurs semaines.

Le Marksville Bulletin, (paroisse Avoyelles), du 30 avril:

L'Atchafalaya, la Rivière-Rouge et nos bayous baissent rapidement et on ne craint plus d'inondations.

—Les fièvres de printemps règnent en ce moment parmi nous; heureusement, elles ne sont pas dangereuses. Il n'y a pas de cas de rougeole dans notre paroisse.

Les récoltes se présentent bien; les dernières pluies leur ont été favorables.

Les marchands nous disent que les affaires sont languissantes et que la perspective n'est pas très brillante.

Les cultivateurs de riz des prairies font leurs préparatifs. Notre paroisse produit une excellente qualité de riz. Nous regrettons que les planteurs ne soient pas plus nombreux.

Beaucoup d'habitants de Choupique seront forcés de replanter leur premier coton à cause de l'effet des fortes pluies.

M. E. Rabalais établit une scierie à la jonction du bayou Canne Brulée et du bayou Choupique.

Les vers nuisent beaucoup aux champs de maïs de Choupique.

La récolte de fruits promet d'être bonne dans la paroisse.

Grande variété de SOULIERS D'ENFANTS à l'Etoile Rouge.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

Les funérailles d'Emile de Girardin.

On télégraphie de Paris, 30 avril, à l'*Evening Telegram*:

Les funérailles d'Emile de Girardin auront lieu aujourd'hui. Sur le refus de l'archevêque de Paris d'accorder la Madeleine, le service sera célébré à St. Pierre du Chaillot. Un grand nombre de personnes assisteront aux funérailles; et M. Gambetta prononcera, croit-on, un discours sur la tombe.

La mort d'Emile de Girardin, député du 9e arrondissement, laisse une vacance à la chambre. On parle de mettre en avant la candidature de M. Edouard Hervé, orléaniste et directeur du *Soleil*.

Londres, 30 avril. — Le comte de Schewsburg, qui avait enlevé Mme Miller Mundy, poursuivi par les parents de la dame, a été arrêté par eux à Strasbourg. Ces derniers, après avoir administré au comte une volée de bois vert, ont repris le chemin de l'Angleterre en compagnie de l'épouse coupable.

La reine et la princesse Béatrice sont allées visiter la tombe de lord Beaconsfield.

Pendant les derniers 20 jours, on a constaté, à Londres, 1300 cas de petite vérole.

Un duel.

Un duel doit avoir lieu entre deux champions remarquables, le baron de San Malato, qui fut si maltraité dans un assaut d'armes par le tireur Sélignac, et Pons, le maître fameux qui a remplacé Grisier.

Achetez vos souliers DE COMMUNION à l'Etoile Rouge

Le meeting de Yorktown.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Hier ont eu lieu, suivant le programme, deux meetings intéressants. Le premier a réuni dans la salle du gouverneur, au City Hall, les membres du comité du Centenaire de Yorktown, le comité congressionnel, et le comité d'Etat. Dans cette réunion ont été arrêtées les dispositions suivantes pour la célébration du Centenaire. Les fêtes commenceront le 6 octobre, anniversaire du jour où les forces alliées de France et d'Amérique ont établi la première parallèle à Yorktown. Tous les descendants des signataires de la Déclaration d'Indépendance seront invités à cette journée d'inauguration.

Le jour suivant, les autorités supérieures du gouvernement recevront les représentants de la République française, y compris les corps militaires de terre et de mer qui viendront fraterniser avec les descendants des héros de la Révolution. La durée des fêtes sera subordonnée aux décisions d'un comité spécial qui a été nommé pour statuer sur cette importante question, ainsi que sur différents points intéressants qui restent encore à régler.

L'assemblée s'est principalement occupée des hôtes français des Etats Unis à cette occasion. Elle a adopté les résolutions suivantes:

Attendu que—Le gouvernement des Etats-Unis a officiellement invité le gouvernement de France à prendre part à la célébration du centième anniversaire du siége et de la reddition de Yorktown, et que le dernier a notifié son intention d'y participer;

Attendu que—L'invitation est un témoignage des sentiments de gratitude éprouvés par la nation américaine à l'égard de la nation française, pour son concours matériel et sa sympathie dans des temps douloureux de trouble et d'anxiété.

Attendu que—La célébration par les deux peuples de cet anniversaire commun ne peut qu'accentuer et accroître les présents sentiments de bienveillance et d'amitié existant entre les deux Républiques;

Attendu que—Il convient que les représentants des Français qui ont contribué à établir finalement et pour toujours le succès de l'Indépendance américaine aux batailles devant Yorktown, aient l'opportunité de constater le développement qui a été le résultat des efforts et du dévouement de leurs ancêtres.

Attendu que—Il est désirable que les descendants de ceux qui ont participé d'une façon quelconque aux opérations devant Yorktown soient présents, afin de commémorer dignement les actions de leurs pères, et de visiter les lieux qu'ils ont rendus mémorables;

Attendu que—Les descendants du général Lafayette ont été personnellement invités, par la raison qu'il était major-général américain; et

Attendu que—Cette association représente la participation du peuple entier à la célébration;

Par ces motifs, il est

Résolu—Que nous invitons personnellement les descendants portant les noms du comte de Rochambeau, amiral de Grasse et amiral de Barras, à assister à la célébration et à devenir nos hôtes pendant sa durée;

Résolu,—Que nous invitons aussi les descendants de tous les officiers attachés à un titre quelconque à l'armée ou à la flotte françaises devant Yorktown à être également présents, leur promettant la plus large hospitalité et la plus cordiale bienvenue dans le pays rendu libre par le concours de leurs ancêtres;

Résolu,—Que le gouvernement français est invité à envoyer d'aussi forts détachements de sa flotte et de son armée qu'il sera possible, y compris spécialement des membres de chacun des corps engagés à Yorktown;

Résolu,—Que tant que la flotte et l'armée françaises seront dans les eaux américaines, leurs commandants et officiers seront les hôtes de la nation; qu'une série de réceptions seront organisées dans les principales villes du pays, afin de dignement commémorer leur visite.

---

150 caisses BLACK CROOKS, à l'Etoile Rouge.

Grand Opera House.—Nous publions dans une autre colonne le programme d'une représentation qui aura lieu ce soir au Grand Opera House, au bénéfice de M. L. J. de Barjac. Les amateurs les plus en renom de la ville, assistés de Mmes Faye-Grand, et Vézian, ont obligeamment offert leur concours au bénéficiaire qui a acquis des droits aux sympathies du public en faisant partie de la société dramatique qui a donné de nombreuses représentations alors que la Nouvelle-Orléans était sevrée de spectacle.

M. de Barjac s'est fait une réputation en déployant un talent de comédien que plus d'un acteur lui envierait. Il est de toute justice que notre population se montre reconnaissante.

Le spectacle se compose de "Jonathan" comédie en 3 actes, de Edm. Gondinet, de la "Grève des forgerons" par Coppée et de "l'homme n'est pas Parfait" par Thiboust. Voir aux annonces.

Le pic-nique du Club Dramatique et Social No 1, qui devait avoir lieu le di manche, 1er mai, est remis au 19 juin.

BOTTES BLANCHES! PANTOUFLES BLANCHES à l'Etoile Rouge.

La maison P. Werlein doit l'accroissement de sa réputation à l'aptitude supérieure des instruments qu'elle recommande. Ni moins de cinq mois, cent pianos de Mathushek (en comptant ceux de fabriques différentes) qui lui avaient été expédiés, ont été vendus. Ces pianos de Mathushek et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. La solidité de leur construction (iron frame, maple bushing around the tuning pin) les met à l'abri de toute concurrence. M. Werlein vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

—Nous avons des confrères qui savent plaisanter galemment.

Certain journal d'informations a pour reporter un brave garçon, très alerte, très intelligent, mais d'un laid à décourager Roquelaure.

Il va partir à la suite de notre corps d'expédition contre les Kroumirs.

—Bonne occasion, lui disait un excellent ami, bonne occasion pour te faire couper la tête!

Chez un chemisier:

—Quelles sont vos meilleures bretelles?

—Nos bretelles de conscience, ainsi nommées à cause de leur grande élasticité.

Un souhait en passant:

—Celui de l'indécision pour un tailleur, ?

—Prendre des demi-mesures.

Bottes SARAH BERNHARDT, à l'Etoile Rouge.

"La Ligue de l'Agriculture", journal publié à Paris, donne la description suivante d'un appareil électrique destiné à permettre le travail de nuit dans les champs.

Nous appelons sur cette nouvelle invention l'attention de nos planteurs. La chaleur de l'été est ici un obstacle sérieux aux travaux de l'agriculture. Au moyen de l'appareil en question, le travail de nuit remplacerait celui du jour.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire la gravure représentant cette nouvelle machine, mais nous la tenons à la disposition des intéressés qui désireront la voir.

Appareil électrique

Pour les travaux de l'agriculture pendant la nuit.

L'application de l'électricité à l'éclairage fait tous les jours des progrès importants, et les avantages de cette lumière sont si grands, qu'on l'a déjà employé avec succès dans les gares, ateliers, magasins, etc.

Ce mode d'éclairage pourrait aussi rendre des services pour vaquer pendant la nuit à des travaux agricoles tels que le moissonnage et le battage afin d'éviter aux ouvriers la fatigue résultant des ardeurs du soleil, et aussi obtenir un travail plus important dans un temps donné.

C'est surtout dans le but d'obtenir ce résultat que M. Albaret, constructeur mécanicien à Liancourt-Rantigny (Oise) a imaginé l'appareil qui se compose: 1o D'une locomobile ordinaire produisant la force motrice:

2° D'une machine électro-magnétique,

3° D'une potence servant à porter la lanterne et le régulateur, le tout monté sur 4 roues afin de permettre le déplacement facile de l'appareil.

La machine à vapeur locomobile ne diffère en rien des modèles habituellement employés par les agriculteurs et les industriels. Elle est du système horizontal avec chaudière tubulaire et la force est de 3 à 4 chevaux; mais si l'on voulait faire servir cette locomobile à donner le mouvement à une batteuse, en même temps qu'à éclairer le travail, il serait mieux de mettre une machine plus forte; elle pourrait être aussi du type vertical, mais cela nécessitera quelques changements ou autres dispositions.

La machine Gramme est placée sous le corps cylindrique et en avant de la boîte à feu.

Elle est fixée sur un patin en fonte, boulonné à la chaudière. Elle est actionnée au moyen d'une courroie par une poulie placée sur l'arbre manivelle de la locomobile. Le mât est à l'avant de l'appareil et en forme certainement la partie la plus importante.

Le tout est facilement transportable et ne demande aucune installation préalable pour fonctionner.

Le mât est formé de tubes en fer emmanchés les uns dans les autres et arrêtés par des frettes, ils sont armés de croisillons et de fils de fer articulés afin de faciliter le démontage et le transport.

Ce mât est aussi monté sur un axe horizontal lequel articule sur deux tourillons. La potence peut aussi tourner autour de cet axe horizontal afin de la rabattre pour le démontage.

A l'avant de la cheminée est installé un petit treuil à chaîne commandé par des engrenages et une manivelle. La partie inférieure de la cheminée est fixée à la chaudière; elle est faite en tôle épaisse afin de fournir une résistance suffisante pour maintenir le mât. Sur cette partie fixe vient se boulonner une autre partie, dont l'extrémité supérieure est maintenue par deux tirants. Elle porte une poulie à gorge sur laquelle vient passer la chaîne du treuil qui est accrochée au mât. On comprend facilement qu'en faisant tourner le tambour dans un sens ou dans l'autre, on obtiendra l'abaissement ou le relèvement du mât.

La lanterne est placée à l'extrémité de la potence où elle est maintenue par une corde passant sur des petites poulies. On peut, par conséquent, la descendre lorsqu'on veut régler les régulateurs, changer les charbons, ou pour tout autre motif.

On la déplace aussi lorsqu'on veut changer de place la machine pour éclairer un autre point. Dans ce cas, la lanterne se place sur le bâti du treuil. Pour démonter la potence, quand il faut transporter l'appareil à une distance suffisamment grande ou pour le mettre à l'abri, on commence par descendre la lanterne, puis on abaisse le mât au moyen du treuil et on le démonte aux jonctions des tubes après avoir préalablement enlevé l'armature.

L'ETOILE ROUGE.

—On a de l'esprit à l'Académie de médecine.

L'autre jour monte à la tribune le docteur X.... pour lire un mémoire sur les narcotiques.

Et voilà que, comme il avait entamé une interminable nomenclature, un des académiciens se penchant vers son voisin, lui glisse ces trois mots:

—Il s'oublie!

—C'est ce même académicien qui, entendant lire un autre mémoire sur la pathologie, disait:

—C'est singulier. Autrefois la médecine inventait des remèdes, maintenant elle n'invente plus que des maladies.

Pour le plus bel assortiment de CHAUSSURES FINES, allez à l'Etoile Rouge.

Décédé en mer, le 30 avril, à bord du steamer St-Louis, HENRY GELPI, âgé de 27 ans.

Décédé hier, le 3 mai à 6 heures moins un quart, à l'âge de 8 ans et un mois, GILBERT FORTIER, fils de Chas. E. Fortier et de feue Edmonia Dupré. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures de l'après-midi. Le corps est exposé au No 562 de la rue Dauphine.

A Louer.

UNE BONNE RÉSIDENCE rue des Remparts, entre les rues Bayou et Quartier. Loyer, $60 par mois avec bail. S'adresser: 36, rue Décatur. 4 mai—St.

Perdue

SAMEDI soir, une paire de BOUCLES-D'OREILLES EN DIAMANT, en forme de cercle et montée en argent, de la rue du Canal à la rue des Remparts, et de celle-ci à la rue Bienville. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la rapportera chez MAX BEER & Co., 166 rue du Canal. 3 mai—1f

La fête de Ste. Monique étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St. Louis, à la MESSE qui sera dite à 7 heures MERCREDI, 4 mai. 3 mai.

LISTE OFFICIELLE DU Tirage du fonds d'amortissement sur les bons hypothécaires DU "Crescent City Live Stock Landing and Slaughter-House Company."

Séries de $500.		Séries de $1000.	
112	14	24	95
162	107	27	148
161	193	181	166
52	75	3	24
119	84	91	156

Nous, soussignés, commissaires pour le tirage du fonds d'amortissement sur les bons hypothécaires du "Crescent City Live Stock Landing and Slaughter-House Company", soit quinze mille piastres, certifions par la présente que le dit tirage a été convenablement et légalement fait aujourd'hui, 2 mai 1881, à 11 heures du matin, avec le résultat ci-dessus.

JOHN F. POLLOCK,
E. SARRAT,
Nlle-Orléans, 2 mai 1881. Commissaires.

Je certifie que la présente est une véritable copie de l'original qui est dans mes mains.

J. N. AUGUSTIN,
Nlle-Orléans, 2 mai 1881. Secrétaire.

Les porteurs des numéros tirés sont prévenus qu'ils seront payés en plein le 1er de juillet 1881. Les coupons d'intérêt dès aujourd'hui seront payés sur présentation.

J. N. AUGUSTIN,
Nlle Orléans, 2 mai 1881. Secrétaire.
3 mai - 3f

VACCINATION.

MME VERGES prévient les dames de sa clientèle qu'elle vaccine tous les MERCREDIS, à 11 heures, à son domicile No 166, rue Royale.
3mai—Mer.Mer.Dim. au 15mai.

Avis.

LES prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand) de tous genres. S'adresser à CASH, Lock Box 2500 N. O., P. O.
15fév—

GRAND OPERA HOUSE.
(Ancien Théâtre des Variétés.)
Rue du Canal, près Dauphine.

Les cartes émises et vendues portant la date du Dimanche soir, 1er mai, sont valables pour le Mercredi soir, 4 mai, très positivement. **Mercredi soir, 4 mai 1881. Ouverture des portes à 7 heures. On commencera à 8 heures très précises.**

REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE
—Au Bénéfice de—
Mr. L. J. DE BARJAC,
Offerte par les amateurs distingués de la ville, avec le gracieux et tout obligeant concours de Mmes FAYE-GRAND et VEZIAN.

"JONATHAN!"
Comédie en 3 actes de Edm. Gondinet.
"La Grève des Forgerons"
Poëme de Mr. F. Coppée.
"L'Homme n'est pas Parfait"
Tableau populaire en 1 acte de L. Thiboust.

Pour la distribution des rôles, voir les programmes.

Entrée générale (avec places réservées). 75 Cents
Secondes (ouverts au public) .... 25 "

N. B.—Le Bureau de location [Box office] sera ouvert au Grand Opera House, rue du Canal, le Mercredi, 4 mai 1881, de 10 heures A. M. à 9 heures et demie du soir.
30 avril—4f

Grande Fête Champêtre à Thibodaux.

LES deux compagnies de pompiers: Thibodaux No 31 et Thibodaux Home Hook and Ladder, donneront une grande fête champêtre à Thibodaux, les 7, 8 et 9 du courant.

Un train d'excursion par la ligne Morgan partira de la Nlle Orléans, dimanche, 8 mai, à 7 h. du matin et arrivera à Thibodaux à 11 h. et demie. Pour le retour, le train partira à 8 h. du soir et arrivera à la Nlle-Orléans vers 11 h. et demie.

Prix de l'excursion, aller et retour.....$1.50

Des dispositions ont été prises par le comité d'arrangements pour donner toute satisfaction aux excursionistes.

Pour le comité, H. H. MICHELET,
4mai—4f

Grande Excursion et Foire
DIMANCHE, 8 MAI 1881,
Au profit de l'Eglise St. Thomas, Rév. A. B. Langlois, curé à la Pointe-à-la-Hache, Paroisse Plaquemines.

Représentation dramatique en français et en anglais par deux clubs d'amateurs distingués de la Nouvelle Orléans.

Le magnifique steamboat ALVIN ayant été loué pour l'occasion partira du pied de la rue Conti à 7 heures du matin et sera de retour vers 11 heures du soir. Les rafraîchissements seront vendus au prix de la ville.

Prix du billet, aller et retour, $1 00
3 mai—5f

Bureau de la Compagnie d'Assurances des Marchands, No 104 rue du Canal.—A l'élection annuelle de Directeurs tenue aux bureaux de la Compagnie, le lundi 4 avril dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité.

D. A. Chaffraix, Ed. Toby,
M. W. Smith, D. Fatjo,
J. J. Fernandez, Chas. Lafitte,
R. W. Taylor, John Geddes,
Jos. E. Lallande, P. Maspero,
Paul Fourchy.

Et à la réunion du Board, de ce jour, M. Paul Fourchy a été réélu président.
3 mai—3f G. W. NOTT, secrétaire.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle - Orléans — Les officiers et les membres de cette Association sont requis d'assister à l'Assemblée Générale trimestrielle qui aura lieu JEUDI, 5 mai 1881, à 7 heures du soir, au local ordinaire, coin Poydras et Dryades. MM. les membres actifs sont priés de se rappeler que l'amende est de rigueur pour les manquants.

Par ordre du Président,
PAUL ESTEBEN.
G. Fabre, secrétaire. 3 mai—3f

WM. E. MURPHY, AVOCAT,
A L'ENCOIGNURE DES RUES DOUANE ET ROYALE.
Consultations de 9 à 3 heures, en français et en anglais.
6avril—PP

La Loterie au profit des Petites Sœurs des Pauvres.

LA loterie de la maison No 101 rue Ste Anne, appartenant aux Petites Sœurs des Pauvres au profit de l'Asile qu'elles dirigent, sera tirée le 23 du courant. La maison est en brique, comprenant un terrain de 47 pieds de face sur 161 de profondeur, et est estimée $4 000. La vente des billets (prix, $1) se continuera jusqu'au jour du tirage à la Librairie de Famille, coin Royale et Orléans, au magasin de musique de M. Elie, rue du Canal, et à l'Asile des Sœurs.
3 mai—ne 23

W FRANTZ, H. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.
Montres, bijouterie.
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans.
BIJOUTERIE ET MONTURES DE DIAMANTS.
DIAMANTS.
N.B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.
Taout—80 1ee MeV

QUARANTAINE.

Proclamation par le Gouverneur de la Louisiane.

ATTENDU que, le 19 avril 1881, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, conformément à la loi, a adopté à l'unanimité une résolution m'invitant à promulguer une proclamation de quarantaine, en vertu de la section 3019 des Statuts Révisés de l'Etat, à l'effet que tous les navires arrivant après le 1er mai 1881, des ports suivants où règne la fièvre jaune, savoir: Rio Janeiro, Vera-Cruz, Havane et Aspinwall, et que tous les officiers, équipages, passagers et cargaisons arrivant des ports ci-dessus, ou y ayant touché ou s'y étant arrêtés, soient soumis à telle détention que pourra ordonner le Bureau de Santé; et que, en dehors de la durée du voyage, ladite détention comprenne trois jours pleins au moins (soixante-douze heures) aux stations de la quarantaine;

En conséquence, me conformant à ladite section 3049 des Statuts Révisés de la Louisiane qui ordonne au gouverneur de promulguer sa proclamation de quarantaine d'après l'avis du Bureau de Santé, JE, LOUIS ALFRED WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable de promulguer la présente proclamation déclarant que Rio Janeiro, Vera-Cruz, la Havane et Aspinwall sont infectés de fièvre jaune, et l'ordonne par la présente que l'on détienne aux différentes stations de quarantaine tous les bâtiments venant de l'un de ces ports, ou qui y auront touché ou s'y seront arrêtés, et qui arriveront après le 1er mai 1881, ainsi que leurs officiers, équipages, passagers et chargement, pendant le temps, pour chaque cas particulier que ledit Bureau de Santé aura indiqué. Cette détention, en dehors de la durée présumable du voyage, ne sera pas de moins de trois jours pleins (soixante-douze heures) aux stations de quarantaine.

Tous bâtiments, ainsi que leurs officiers, équipages, passagers et chargement, arrivant des ports infectés ci-dessus, ou qui y auront touché ou s'y seront arrêtés, seront soumis, ainsi que le lui l'ordonne, à tous les règlements votés par le Bureau de Santé ou spécifiés par les lois de l'Etat.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature à la présente et y ai fait imprimer le sceau de l'Etat, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-deuxième jour d'avril A. D. 1881.

LOUIS A. WILTZ.
Par le Gouverneur, WILL A. STRONG, Secrétaire d'Etat.
24avril—MerV

HENRY N. SIEBRECHT,
49....RUE ROYALE......49
MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS
DANS LE DERNIER GENRE.
Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.
PRIX MODERES.
21 avril—6m.

ALBERT VOORHIES, AVOCAT,
A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Carondelet (rez-de-chaussée). 8 oct—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 3 MAI—CLASSE No 104.
Tirage de 4 heures P. M

5	76	60	19	44	78	2	75	53	47	12	48	61

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature ce 3 mai 1881—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN
LOUIS E. FILIK,
Commissaires

Les plans de nos tirages quotidiens, sont élevés en tous temps, dans toutes nos succursales.

Etabli à Liverpool EN 1834.
Pale Ale de BASS.
IHLERS & BELL — FINEST EXPORT PALE ALE
A VENDRE PAR
Bassetti & Xiques
67 & 69...RUE DECATUR...67 & 69
30 nov—3m

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, 8 octobre,
No 4,708.—Série de l'administration.

IL est ordonné que tous les cafés ou autres lieux où des estritaires ou des liqueurs fermentées sont vendues par verre, fermeront à minuit, et le maître de tout café ou buvette violant les clauses de cette ordonnance sera, sur preuve, passible d'une amende de vingt-cinq piastres au moins ou d'emprisonnement pendant trente jours à la geôle de paroisse.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans le 8 octobre 1878.

Avis est par la présente donné à toutes les parties intéressées que les clauses de la susdite ordonnance seront rigoureusement mises en vigueur à partir du 5 mai 1881.
1er mai—3f

POUR RIEN!
Prime Gratuite!

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE.
H. BILLARD,
Successeur de HEBERT & CIE.,

Offre à partir du 1er mai 1881 pour tout NOUVEL abonnement, ainsi que pour tous les RENOUVELLEMENTS d'abonnements qui commenceront à cette date et dont le prix ne sera pas moins de Cinq Piastres par année.

UNE MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE

Composée d'un très beau recueil de livraisons de l'Illustration ou du Monde Illustré au choix, et contenant de
Nombreuses et splendides Gravures

Le tout sans augmentation du prix des abonnements, lesquels continueront à être servis à domicile sans frais extra.

Les abonnés de l'intérieur qui désirent recevoir la PRIME GRATUITE par la poste, devront envoyer 15 cents en timbres poste pour frais d'envoi.

Livres de Prières, Paroissien et autres Articles de Piété,

Reçu par steamer "Montréal" un envoi considérable de PAROISSIENS reliures en Ivoire, Nacre, Velours, Cuir de Russie, Chagrin, etc., ainsi qu'un magnifique assortiment de CHAPELETS Nacre, Cornaline, blanche, montures argent.

H. BILLARD, librairie française,
50 RUE DE CHARTRES,
Coin Bienville. Nlle-Orléans.
Post Office Box No 90.
24 avril—

LES HÉRITIERS DE
J. LEVOIS
133 RUE DU CANAL,

D'éballent, LUNDI, 11 courant, leurs importations de Printemps en

GRENADINES NOIRES,
Brochées à raies et à carreaux.

LINONS TOILE IMPRIMÉS
—ET UN—
Assortiment choisi de Nouveautés
—EN—
Bonneterie de fantaisie couleur.
10avril—

GRANDE OUVERTURE
—DE—
Marchandises de Printemps.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur le magnifique stock de

Marchandises de printemps et d'été

dont nous faisons en ce moment l'ouverture.

Ces marchandises se composent des Dernières Nouveautés.

Nous appelons aussi leur attention sur notre grand assortiment de Chapeaux de dames et de Costumes pour dames et enfants.

D. H. HOLMES,
14 Dauphine—15 Bourbon—155 Canal
3avril—

Salon de Barbe
DE
JULES MAILLEVIN,
36 rue St. Charles, en face l'hôtel St-Charles.
Réduction de prix:
Coupe de cheveux 25 cts; Shampooing 25 cts. Brossage de tête à la machine.
JULES MAILLEVIN, Propriétaire.
22avr—1m

Gaz pour la Campagne.

LA MACHINE dite SUN GAS LIGHT est l'appareil le meilleur et le meilleur marché pour fournir aux maisons d'habitation, etc, une lumière brillante, uniforme et fixe, réunissant la simplicité, l'économie, la sureté, et est garantie comme n'étant pas explosible. Plus de 500 de ces machines sont en usage dans les campagnes et dans la ville. Faites demander des pamphlets illustrés, donnant des noms et des attestations.

J. J. PAQUETTE,
Inventeur et Fabricant,
49 rue de Chartres, Nlle-Orléans.
1er mai—1mois

Demande

UNE bonne CUISINIÈRE blanche, aussi une jeune fille de quinze ou seize ans pour faire le ménage. S'adresser encoignure Ste-Anne et Robertson, après cinq heures, au-dessus de la grocerie. 3 mai—3f

Demande de couturières.

DE bonnes OUVRIÈRES EN ROBES trouveront de l'emploi immédiatement chez Mme GOILARD, 66 rue Royale.
3mai—3fois

On demande

UNE domestique pour aider au ménage et s'occuper des enfants S'adresser de dix heures à midi, au No 173 rue Carondelet, entre Girod et Julia. 30 avril—5f.

On demande

UN BON BARBIER pour prendre charge d'un salon de barbe S'adresser, coin Champs-Elysées et Bons-Enfants. 1er mai—

Avis.—Le Capitaine Malatesta, du navire italien "Alfa", ne sera responsable d'aucune dette contractée par son équipage.
Nouvelle Orléans, 27 avril 1881.
27av—3f

ENCORE
—DU—
NOUVEAU.

BOTTES TALONS LOUIS XV.
PANTOUFLES TALONS LOUIS XV.
Spécialité de la Maison.
BOTTE FAUCHÉ.
Spécialité de la Maison.
PANTOUFLES CARLOTTA.
Spécialité de la Maison.
EMMA ABBOTT.
Spécialité de la Maison.
BLACK CROOKS.
Spécialité de la Maison.
BOTTES BERNHARDT.
Spécialité de la Maison.
SOULIERS BAS.
Spécialité de la Maison.

Dans cette ligne on trouvera plus de Vingt Genres, variant et dans la coupe et dans les prix.

CHAUSSURES DIVERSES,
Toutes derniers genres et de première qualité.

Bottes chevreau français, Bottes claquées, Bottes en chevreau américain, Bottines, Bottes lacées, Pantoufles. Escarpins.

En tout une variété immense d'articles d'une finesse et d'une élégance parfaite.

DEPARTEMENT
—POUR—
Chaussures d'Hommes.

Dans ce Département l'assortiment est complet, depuis le soulier le meilleur marché jusqu'au plus cher, tout s'y trouve.

Ne perdez pas de vue que la Maison, tout en vendant les articles les plus fins, a aussi UNE GRANDE SPECIALITE D'ARTICLES A BAS PRIX, non fabriqués pour la Maison, mais à elle expédiés et vendus pour le compte de manufacturiers "hard up", ou achetés aux encans des grandes villes du Nord et de l'Est, par les agents de la Maison.

IL Y A EN CE MOMENT plus de vingt factures de consignations dont la mise en vente a commencé cette semaine; il est dans de l'intérêt de tous d'assister à la vente le plus tôt possible.

Demandez les CATALOGUES de la Maison.

Tous les ordres sont exécutés promptement. Tout ordre venant d'une institution de charité sera rempli avec un escompte sérieux.

On vend aussi des Malles.

L'Etoile Rouge!
ARTHUR DURIEU,
Sav— PROPRIETAIRE.

La meilleure place en ville
POUR
ACHETER DES VETEMENTS
Faits dans le dernier genre,
Pour hommes, garçons et enfants, pour le printemps et l'été est indubitablement
CHEZ
C. LAZARD,
Nos 213, 215 & 217
VIEILLE-LEVÉE,
Près de la rue Dumaine.

Tous ceux désirant obtenir des vêtements durables et élégants à des prix modérés, trouveront leur avantage à visiter nos magasins pour y examiner notre nouveau stock qui sera vendu aux plus bas prix du marché.

Vêtements pour enfants de 3 à 9 ans,

Habillement en toile grise	de	75 cts à $2 00
" Castair	de	$2.50 à $6.00
" Mohair et diagonal		6.00 à 7.50
" Genre matelot		3.00 à 6.00
Paletot alpaca		1.00 à 1.50
Pantalon en Kentucky Jeans		70

Vêtements pour garçons de 9 à 16 ans.

Habillement en Castair	de	3.00 à 4.50
" "		5.25 à 8.75
Paletot Alpaca		1.25 à 2.00
" " gros grain		2.75

Vêtements pour jeunes gens de 16 à 21 ans.

Habillement Castair	de	6.25 à 9.00
" "		10.50 à 12.75
Paletot Alpaca		2.00 à 4.00
" " gros grain		3.50 à 6.25
Pantalon fantaisie		2.25 à 4.25

Vêtements pour hommes.

Habillement en Castair	7.25 à 16.00
" "	11.25 à 17.50
Paletot sac, alpaca gros grain	2.50 à 6.50
Lévite	5.00 à 6.00
Paletot Alpaca uni	2.00 à 4.50
Pantalons Castair, fantaisie	2.50 à 5.00

Pour Première Communion.

Paletot Alpaca, Pantalon castil blanc, Gilet piqué blanc, une bonne cravate } pour $4.25

Aussi en drap noir et mérinos noir à très bon marché.

Nous avons un assortiment complet de chapeaux laine, feutre et paille de tous genres et à tous prix.

Vêtements faits sur mesure.
COUPE GARANTIE.

Notre département de linges de dessous chemises blanches et de couleur, pour hommes et enfants ainsi que cravates, nœuds, écharpes et son manch tes, boutons, &c, est des plus varié et comprend tout ce qu'il y a d'élégant et de nouveau.

Grand assortiment de malles, valises, sacs de voyage, parapluies, &c, &c, à des prix réduits.
9 av—1m

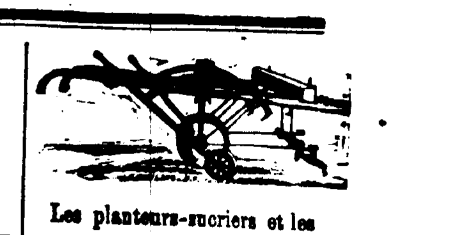

Les planteurs-sucriers et les négociants Sont invités à venir examiner la dernière amélioration en

Cultivateur de Canne.
(Patentée le 22 mars 1881.)

CETTE machine est solidement construite dans nos propres ateliers à Wheeling, O. Vie. Elle est légère à tirer, ne coupe pas les buttes de terre, peut être arrangée de façon à pénétrer dans la terre à la profondeur voulue. Elle a été bien mise à l'épreuve et déclarée parfaite. En vente à des prix en raison des temps et pleinement garantie.

BODLEY BROS.,
Entrepôt de charrettes, rue de l'Union, 20.
13 avril—1m

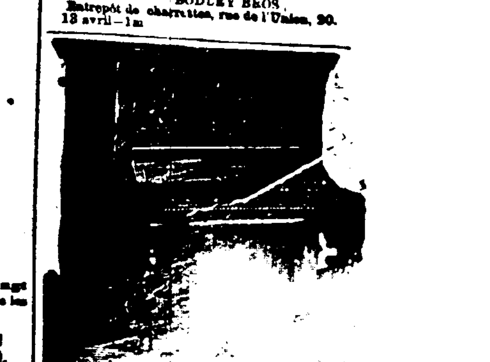

GRUNEWALD
127 RUE DU CANAL,
Grunewald Hall, 18 Baronne St.
PIANOS
Des plus célèbres fabriques:
STEINWAY, WEBER, PLEYEL, KNABE, FISCHER.
ORGUES
des célèbres fabriques de CLOUGH & WARREN et PELOUBET & Cie., aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles.

Instruments à musique de toutes les variétés et un assortiment immense. Morceaux de Musique, Cahiers de Musique, Cordes, Boîtes à Musique, Tambours, Couvertures et Pupitres d'importation directe, et des genres les plus élégants.

Envoyez chercher des catalogues. Venez nous voir à nos deux magasins, avant d'aller ailleurs. Nous cherchons à plaire en donnant des GARANTIES et pleine satisfaction.

Adresse:
LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE.
20janv.—

FAIRE
L'ESSAI
DES
PIANOS

DE
P. WERLEIN,
135 rue du Canal.
1er mai—

MODES ET ROBES.
Modes de Printemps.
—CHEZ—
Mme E. FOERSTER,
Etablissement de Modes et de Couture,
15..........RUE BARONNE..........15
En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fashionables modes en

Chapeaux et Bonnets Parisiens
Pour dames et demoiselles.
Toques et Cavottes
pour fillettes et enfants.

Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.

Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est

LA CONFECTION DES ROBES, selon les derniers et les plus élégants modèles de Paris.

ROBES ET COSTUMES POUR LA SCENE faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.

15..........RUE BARONNE..........15
7nov—6m

ENTREPOT DE TAPIS,
17.....RUE DE CHARTRES.....17
1500 Rouleaux de
NATTES
DE CHINE,
Tous les genres les plus nouveaux et assortis,
Le plus grand stock au Sud.
ARTICLES DE TAPISSERIE
A. Brousseau's Son,
Les prix conviendront à tous.
3 avril—